



Ordre du jour :

1. *Organisation des temps scolaires et périscolaires à la rentrée de septembre 2018*
2. *Présentation du PEDT*
3. *Questions diverses.*

POINT 1 : Organisation des temps scolaires et périscolaires à la rentrée de septembre 2018

Josette LE GALL évoque la réunion du 19 avril dernier et propose d'éclaircir les incompréhensions en ce qui concerne l'organisation du temps périscolaire de l'accueil du soir et de l'ALSH. Elle suggère d'organiser la réunion en deux temps majeurs :

- L'organisation de la rentrée 2018 compte-tenu du retour à la semaine à quatre jours d'enseignement selon les quatre thèmes suivants :
 - ✓ L'organisation de l'accueil du soir pour les maternelles.
 - ✓ L'organisation de l'accueil du soir pour les élémentaires.
 - ✓ L'accueil ALSH du mercredi.
 - ✓ La demande émanant du questionnaire en ce qui concerne la possibilité d'augmenter le temps d'accueil du soir avec un départ plus tardif.
- Le PEDT.

Véronique SAINT MLEUX explique en effet que les représentants de parents souhaitent obtenir plus de précisions et informe qu'une synthèse avait été réalisée en ce qui concerne les réponses aux questionnaires. Trois grands points se détachent : une forte participation des parents, des demandes pour l'Alsh (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et des interrogations pour les accueils du soir.

Josette LE GALL propose d'examiner chaque point.

Accueil du soir maternelle :

Véronique SAINT MLEUX indique qu'une majorité des parents sont pour un maintien d'activités au moins un soir par semaine (et deux soirs pour les parents du Haut-Chemin). Une courte majorité des parents de Guy-Gérard accepterait de participer financièrement à ces activités et une majorité des parents du Haut-Chemin souhaite la gratuité.

Josette LE GALL rappelle que l'organisation des activités proposées ne se poursuivra pas selon le schéma actuel des TAP. Les financements versés par l'état ne seront pas maintenus. Il faut imaginer une autre organisation adaptée aux nouveaux horaires.

Gaëlle HERICHER indique que si les activités périscolaires sont organisées à la suite du temps scolaire, les parents pourraient privilégier ces activités.

Josette LE GALL explique que les activités ne seront pas organisées sur des cycles comme aujourd'hui. Les thèmes seront communiqués sur chaque structure et l'enfant choisira son activité lors des temps d'accueil. Ces organisations pourront-être discutées par la suite en comité de pilotage et réajustées si besoin.

Véronique SAINT-MLEUX précise que les représentants des parents peuvent faire une information aux parents en ce qui concerne la modification des activités actuelles mais précise l'existence d'une forte attente d'activités.

Josette LE GALL précise que les services sont conscients des attentes et des besoins. Une réflexion a été engagée avant la mise en place de la réforme en septembre 2014 cependant cette réflexion a été remise en cause par les nouvelles directives liées à la réforme des rythmes scolaires. En conséquence, il faut réinventer une organisation adaptée au nouveaux horaires et aux attentes des enfants. Le fil conducteur de l'organisation comprend des animations libres les lundis et jeudis qui seront ouvertes mais encadrées par les animateurs ainsi que des ateliers à thèmes les mardis et vendredis.

Pascal JOUANNEAU précise qu'il est prévu également des animations événementielles ponctuelles les mardis ou les vendredis.

Pierrick PELLAN rappelle que l'étude vise à développer des compléments de devoirs, des révisions et par conséquent le vendredi peut être un moment privilégié pour supprimer l'étude.

Caroline VO demande si les encadrements seront différents à la rentrée entre les lundis/jeudis et les mardis/vendredis.

Pascal JOUANNEAU confirme un encadrement identique avec une organisation différente en fonction des jours.

Accueil du soir élémentaire :

Josette LE GALL présente l'organisation de l'accueil du soir en élémentaire : temps du goûter de 16h30 à 17h, étude de 17h à 17h30 avec des activités possibles après 17h30. Elle fait remarquer que cela réduit légèrement le temps de l'étude et qu'il y aura des départs échelonnés. Les effectifs sont limités en fin de journée et il faudra donc effectuer des évaluations et des réajustements si nécessaires.

Pierrick PELLAN signale que les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) se feront de 16h30 à 17h10 et qu'il serait opportun de décaler l'étude à 17h15.

Mireille CARRE précise que le projet « devoirs faits » n'est pas complètement finalisé. Ce seront probablement des professeurs volontaires qui suivront des élèves ayant des besoins d'accompagnements. Ceux-ci seront désignés par les enseignants avec une validation des parents.

Josette LE GALL demande si les « devoirs faits » et les APC peuvent se dérouler en même temps.

Mireille CARRE précise qu'il serait intéressant de les organiser en alternance.

Josette LE GALL propose donc d'expérimenter l'étude de 17h15 à 17h45 afin de répondre aux suggestions résultant du questionnaire diffusé par l'association des parents d'élèves notamment en ce qui concerne la réduction voire la suppression de l'étude plus particulièrement le vendredi. Elle se demande si l'idée de la suppression le vendredi serait équitable pour les enfants dont les familles n'ont pas la possibilité d'assurer les accompagnements nécessaires le week-end.

Mireille CARRE souligne l'importance de l'implication des parents.

Josette LE GALL évoque l'idée d'attendre les vacances d'automne pour supprimer l'étude le vendredi et de tester d'abord le déroulement de l'organisation générale.

Véronique SAINT MLEUX confirme qu'il serait mieux que l'étude soit maintenue.

Caroline VO s'interroge sur la possibilité d'inverser les temps en démarrant avec des activités dès 16h45.

Josette LE GALL indique que ce changement serait complexe avec des conséquences en ce qui concerne l'organisation des APC. Elle précise que le retour en étude après l'activité ne paraît pas évident.

Pascal JOUANNEAU précise que la gestion des flux d'enfants prend aussi du temps et constitue des transitions à ne pas négliger notamment en terme de sécurité.

Pierrick PELLAN explique qu'une démarche de vérification peut être entreprise par les enseignants le lundi matin afin d'accompagner tous les élèves et faire ainsi le point sur les devoirs du week-end.

Mireille CARRE confirme qu'un travail doit-être fait avec les enseignants sur les contenus des devoirs.

Josette LE GALL évoque la réduction de l'étude à ½ heure de 17h15 à 17h45 avec un maintien le vendredi (début plus tôt compte-tenu de l'absence d'APC ce jour-là).

Véronique SAINT MLEUX indique que les animations proposées le vendredi concerneront moins d'enfants (exemple des TAP au Haut-Chemin actuellement). En effet, la majorité des enfants partent tôt le vendredi soir.

Horaires de fin d'accueil du soir :

Véronique SAINT-MLEUX précise que de nombreux enfants fréquenteront l'accueil du soir et une majorité de parents souhaitent une fermeture à 18h45 ou 19h.

Johann CAILLARD indique que 80% des parents sont favorables à un changement d'horaire fixé à 18h45. Cette proposition pourrait être un bon compromis. Il comprend que ce changement entraînerait de revoir les plannings des agents d'animations et d'entretien.

Josette LE GALL précise qu'elle a bien noté un souhait majoritaire des familles, qui ont répondu au questionnaire des associations des parents d'élèves, d'avoir la possibilité de récupérer leur(s) enfant(s) plus tard.

Josette LE GALL souligne que le début de la journée scolaire à 8h30 permet à la grande majorité des enfants de ne pas être en garderie le matin et aux parents d'amener plus paisiblement leurs enfants tout en prenant leur travail à l'heure.

La tranquillité du matin a en contrepartie la contrainte d'organisation du soir pour récupérer son enfant à 18h30 au plus tard.

Elle rappelle la réflexion de Mme Vo lors du précédent COPIL sur la nécessité de s'organiser pour être à l'heure et constate que les familles pacéennes semblent bien assumer cette contrainte car très peu de dépassements d'horaires après 18h30 sont constatés sur les trois sites scolaires publics. Les pointages actuels ne révèlent pas de besoins réels et suffisants pour revoir cette organisation.

Josette le Gall attire l'attention sur le fait qu'un enfant, qui débute sa journée à 8h30 et quitte à 18h30, a passé 10h consécutives en collectivité, temps plutôt conséquent pour un enfant.

Caroline VO insiste sur le fait que 80 % des familles interrogées souhaitent un prolongement.

Josette LE GALL indique que les dépassements sont ponctuels, aucune famille n'est concernée de façon récurrente. La majorité des retards sont enregistrés dans les 5 minutes après la fin du service. Les pointages réalisés le démontrent bien.

Cette situation ne permet pas d'identifier un besoin. La création ou l'extension d'un service public doit correspondre à un besoin. Il génère en effet un coût pour la collectivité qui se répercute sur chaque contribuable. La responsabilité des élus est de maîtriser les coûts en répondant à des besoins identifiés, conclut Josette Le Gall.

Elle reconnaît cependant que, dans le cas présent, ce critère budgétaire est accessoire par rapport au critère prédominant de l'intérêt de l'enfant.

La mise en place d'une plage horaire plus tardive augmente le temps de présence pour l'enfant en collectivité et s'oppose ainsi à l'intérêt de l'enfant. Cet intérêt implique plutôt que les parents gèrent leurs diverses contraintes afin que leurs enfants regagnent plus vite le foyer familial.

Bernard LE MÉHAUTÉ demande les chiffres concernant les enfants dépassant l'horaire de 18h30.

Josette LE GALL confirme que les chiffres sont très faibles (0,03% de dépassement après 18h30). Entre 18h et 18h30, entre quinze et vingt enfants sont présents sur chaque structure, très peu étant encore présents à 18h20.

Agnès DANSET confirme la nécessité de penser au bien-être de l'enfant en favorisant son retour le plus tôt possible chez lui.

Caroline VO précise que malheureusement tous les parents voudraient bien récupérer leurs enfants à 18h30 mais des contraintes les en empêchent.

Jean Christian SAUCET s'interroge sur la fiabilité du questionnaire et souligne la facilité et le confort pour les familles de cocher 18h45 (au cas-où, en cas de besoin). Il n'est pas simple de mettre en place une organisation pour deux ou trois enfants le soir.

ALSH :

Véronique SAINT MLEUX précise que le questionnaire est orienté sur les rythmes de l'enfant plutôt que sur les fonctionnements de l'accueil. Les réponses font craindre aux représentants des parents des fréquentations importantes les mercredis. Elle s'interroge sur les capacités maximales de l'ALSH du groupe scolaire du Haut-Chemin.

Mikaël RAULT informe que la capacité maximale d'accueil sur le groupe scolaire du Haut-Chemin est de 300 enfants et que les déclarations sont faites en fonction des besoins avérés : actuellement le seuil est fixé à 160 dont 80 enfants de moins de 6 ans. Les déclarations à la DDCSPP peuvent évoluer. Il précise que beaucoup de parents inscrivent leurs enfants pour une éventuelle présence. Dans les faits, une partie non négligeable se désinscrit. Il faudra néanmoins s'adapter aux besoins réels de septembre.

Josette LE GALL rappelle que le centre était en capacité d'accueillir les enfants auparavant lorsque nous fonctionnions à quatre jours avec un nombre d'élèves similaire. Les services s'organiseront et s'adapteront pour accueillir les enfants le mercredi. Nous sommes tout à fait sereins sur la capacité d'accueil de l'ALSH. Les associations vont réorganiser leurs activités et beaucoup d'enfants pratiquent des activités le mercredi.

Jean Christian SAUCET précise que les associations font des préinscriptions jusqu'au forum et adaptent ensuite leurs organisations.

Véronique SAINT MLEUX confirme le souhait des parents d'avoir un départ possible jusqu'à 12h30 et un départ du soir à 16h30.

Josette LE GALL confirme l'horaire de départ du mercredi midi à 12h30 même si cela engendre des contraintes d'organisation pour l'ALSH.

Caroline VO s'interroge sur ces contraintes.

Mikaël RAULT confirme qu'il est déjà difficile actuellement de gérer ce temps qui s'organisent sur plusieurs sites et avec des flux importants d'enfants. Il est préférable d'avoir une organisation simple qui ne met pas en difficulté les animateurs qui doivent aussi prendre leurs temps de pause légaux.

Josette LE GALL pense qu'un départ à 16h30 pose le problème de l'heure du goûter. Un décalage réduirait d'autant les temps d'animation. Avec le décalage du temps du midi (12h30), le temps nécessaire pour l'organisation des animations de l'après-midi serait trop réduit. Elle propose une fin à 16h45.

Véronique SAINT MLEUX se demande si les associations ne pourraient pas s'adapter et si deux groupes pourraient être constitués l'après-midi avec d'un côté ceux qui partirait tôt et de l'autre ceux qui resteraient plus tard.

Josette LE GALL envisage des coûts trop importants pour pouvoir mettre en place deux encadrements différents au sein de l'ALSH et cela provoquerait une iniquité entre les enfants.

Johann CAILLARD propose une réflexion sur un système différent entre les mercredis et les vacances scolaires. En effet, les besoins des parents ne sont pas les mêmes et il pourrait être envisagé de garder l'organisation actuelle pour les vacances.

Josette LE GALL indique qu'elle examinera cette proposition avec le service des affaires scolaires et de la jeunesse. Ce point sera à nouveau abordé lors du prochain comité de pilotage.

POINT 2 : Présentation du PEDT

Josette LE GALL évoque la qualité de la collaboration avec les services de l'Education Nationale et notamment avec Sébastien NOTHEISEN, chargé des rythmes scolaires.

Pascal JOUANNEAU présente le Projet Educatif De Territoire (PEDT). Des points figurent dans le PEDT actuel et n'ont donc pas changé. Les membres du comité de pilotage pourront parcourir plus précisément le document dans la perspective du prochain comité de pilotage prévu le 7 juin. Un des axes de ce PEDT comprend la cohérence et la complémentarité entre les temps périscolaires et les temps scolaires

Remarque :

Caroline VO demande quel est le lien et les temps périscolaires et les journées citoyennes.

Pascal JOUANNEAU indique que c'est le service des affaires scolaires et de la jeunesse de la mairie qui porte et développe le projet avec d'Axel PARRA d'ANDERT qui assure la coordination sous la houlette de Nathalie LEFEBVRE BERTIN.

Josette LE GALL précise que des élus sont impliqués et sont présents dans tous les projets.

Caroline VO s'interroge sur les fréquences des rencontres de travail entre les services de la Mairie et les enseignants.

Pascal JOUANNEAU précise que les rencontres sont multiples et quotidiennes. Chaque jour, les responsables, les animateurs échangent avec les équipes enseignantes.

Mireille CARRE précise que les projets sont communs aux écoles publiques de Pacé et qu'un bilan annuel est fait en partenariat avec la Mairie. La richesse du PEDT de Pacé démontre la proximité de travail entre les équipes pédagogiques et la mairie « au fil de l'eau ».

Josette LE GALL confirme également la régularité des échanges et précise que c'est une chance pour la cohérence pédagogique.

Josette LE GALL indique qu'il pourrait-être ajouté la semaine Display qui se fait désormais dans le cadre des activités périscolaires en ce qui concerne le développement durable. D'ailleurs en 2017, le prix « coup de cœur » de l'ALEC a été décerné aux enfants pacéens ayant réalisé l'affiche « J'aime ma planète », prix qui leur a été remis au Triangle de Rennes en présence d'Isabelle Autissier, navigatrice et présidente de WWF (France).

Pierrick PELLAN précise que le temps scolaire commence dès 8h20 et dès 13h50 et non à 8h30 et 14h.